

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/33

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 01

Procurations : 06

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes de Janailhac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 avril 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. RICHIGNAC Guillaume, M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. GOUDIER Jean-Louis (procuration de M. DEVARISSIAS Philippe), Mmes LACOURARIE Bernadette (suppléant M. CHAMINADE Gérard), BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), MM. DELOMENIE Bernard et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : MME JACQUEMENT Eliane, M. BONNAT Christian, M. DEVARISSIAS Philippe, M. LE GOFF Jean, M. CHAMINADE Gérard (suppléé par Mme LACOURARIE Bernadette), M. MARCELLAUD Didier, MME HILAIRE-GENIN Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie
SECRETAIRE : Mme Florence BELAIR

Objet : Attribution et versement de subventions 2024 à l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon (AAJPN)

Exposé :

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2017 et dans le cadre de l'article 4.3.3, la Communauté de Communes est compétente en matière de soutien aux actions de l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon.

Il propose de lui attribuer une subvention pour l'année 2024 qui se répartie comme suit :

| | Subvention 2024 |
|----------------------------------|-----------------|
| AAJPN Fonctionnement | 85 000,00 € |
| AAJPN Subvention France Services | 40 000,00 € |

Il rappelle également que les modalités de ce soutien seront précisées dans une convention.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **Attribuer la subvention mentionnée ci-dessus au titre de l'année 2024 pour l'AAJPN,**

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20240408-D2024-33-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

- **Autoriser** le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 08 avril 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

